

[INTERNET] TR: enquête publique projet éolien « LES AILES D...

255 - adne87 - 19042019 - 12H30

Sujet: [INTERNET] TR: enquête publique projet éolien « LES AILES DU PUY DU RIO

De : Lavillaureix <adne87nord@gmail.com>

Date : Fri, 19 Apr 2019 12:30:45 +0200

Pour : "pref-enquete-publique@haute-vienne.gouv.fr" <pref-enquete-publique@haute-vienne.gouv.fr>

Objet :enquête publique projet éolien « LES AILES DU PUY DU RIO

Bonjour,
vous voudrez bien trouver en pièce jointe sous format PDF
la contribution de l'association ADNE87
pour l'enquête publique du projet éolien
« Les Ailes du Puy du Rio ».

Bonne réception !

Association Défense Nature Environnement
ADNE87/ 4 Galachoux / 87370 Bersac-sur-Rivalier
adne87nord@gmail.com




Garanti sans virus. www.avast.com

laurière def.pdf

Content-Type: application/pdf

Content-Encoding: base64



Contribution à l'enquête publique du projet de parc éolien du Puy de Rio à Laurière

Association Défense Nature Environnement
ADNE87/ 4 Galachoux / 87370 Bersac-sur-Rivalier

Préambule

Ce document constitue la réponse de l'association ADNE 87 à l'étude d'impact concernant le projet du parc éolien des ailes du Puy du Rio à Laurière mené par la société Quadran. Avant d'exposer les questions et remarques soulevées par ce travail de revue documentaire, nous souhaitons replacer la production d'électricité éolienne dans le contexte énergétique français. Nous nous sommes particulièrement appuyés sur les travaux et l'expertise de Jean-Marc Jancovici, consultant, conférencier reconnu dans le domaine de l'énergie et du climat (son site: <https://jancovici.com/>).

***“C'est un grand art
que de vendre
du vent.”***

*Baltasar Gracian y Morales
essayiste jésuite espagnol
XVII^e siècle*

Depuis 30 ans, la France possède un «mix» de production électrique fondé à 85% sur la combinaison de la production hydraulique et nucléaire. Outre une indépendance en terme de production, ce mix lui permet d'être exportatrice nette d'électricité (2 milliards d'euros en 2016). Dans son rapport publié en avril 2018 analysant les politiques de soutien aux énergies renouvelables (<https://www.ccomptes.fr/fr/publications/le-soutien-aux-energies-renouvelables>), la cour des comptes fait remarquer que «compte tenu de son profil énergétique peu carboné, si la France avait voulu faire de sa politique en faveur des EnR un levier de lutte contre le réchauffement climatique, elle aurait dû concentrer prioritairement ses efforts sur le secteur des EnR thermiques qui se substituent principalement à des énergies fossiles émissives de CO₂. De ce fait, la place consacrée aux énergies renouvelables électriques dans la stratégie française répond à un autre objectif de politique énergétique, consistant à substituer les énergies renouvelables à l'énergie de source nucléaire».

Une incohérence vertement tancée par la cour qui rappelle que «la somme des dépenses publiques de soutien aux EnR est estimée pour 2016 à 5,3 Md€» et que «les EnR électriques bénéficient de l'essentiel de ces dépenses publiques avec, en 2016, 4,4 Md€ contre 567M€ pour les EnR thermiques. Ce dernier montant n'apparaît pas à la hauteur des besoins correspondant aux objectifs fixés et donc à la réalisation des engagements climatiques français. Ainsi, les EnR thermiques reçoivent aujourd'hui l'équivalent d'un

Préambule (suite)

dixième du volume de soutien public consacré aux EnR alors qu'elles représentent 60% de la production nationale, hors transports.» Avis partagé par Jean-Marc Jancovici: «Décarboner l'économie est une impérieuse et urgente nécessité. Mais la seule chose qui est certaine, c'est que, ce que nous sommes en train de faire en France au système de production électrique, ne peut en aucun cas se revendiquer de ce domaine d'action, ni même d'une quelconque analyse rationnelle des risques. Cette dernière commanderait plutôt d'arrêter demain matin de mettre le moindre euro supplémentaire dans l'éolien et le solaire, qui en France vont déjà nous coûter près de 100 milliards «pour rien» avec les installations déjà en place, pour tout mettre dans la «vraie» décarbonisation.»

Dans un long exposé de novembre 2017, extrêmement fouillé, détaillé, sourcé et construit (disponible ici : <https://jancovici.com/transition-energetique/renouvelables/100-renouvelable-pou-pas-plus-cher-fastoche/>), le même Jean-Marc Jancovici étudie les conséquences d'une production électrique partiellement ou totalement fondée sur les énergies «renouvelables» que sont le solaire et l'éolien.

Nous ne reproduisons ici que sa conclusion, parfaitement en cohérence avec les remarques émises par la cour des comptes:

« Ce qui doit recueillir notre financement, et d'urgence, c'est la rénovation du bâtiment, la modification des systèmes de transport, la baisse et la décarbonation des flux de transformation de matière (ce que l'on appelle «industrie» en général), la modification des systèmes agricoles, ou encore la création d'un enseignement et de règles économiques adaptés au monde en contraction que nous allons avoir, et non au monde infini dont nous rêvons encore. Il n'y a pas vraiment le luxe de perdre notre temps et notre argent dans des illusions ! »

Contribution
à l'enquête publique
du projet de parc éolien
du Puy de Rio à Laurière
de l'association
Association Défense
Nature Environnement
ADNE87

SOMMAIRE

2	Préambule
5	Aspect financier
13	Impact paysager
22	Impact sur les milieux naturels
34	Impact sur l'élevage
36	Impact sanitaire
39	Impact sur l'emploi
42	Étude de dangers
43	Information de la population
45	Annexes

Aspect financier

■ On peut émettre de sérieux doutes quant à l'efficacité de ces parcs éoliens qui semblent être avant tout des opérations financières et spéculatives. Qui a intérêt à voir se développer les parcs éoliens ? Les promoteurs et EDF qui ont un intérêt financier, les politiques qui ont un intérêt électoral ? Mais sûrement pas les associations anti-éoliennes qui n'ont aucune motivation mercantile, elles ne font que défendre, en toute bonne foi, l'intérêt général. Voici donc nos remarques et interrogations sur les aspects financiers du dossier remis par le promoteur du projet.

► Chapitre IV, p. 26, « Description de l'installation »

Le promoteur affirme - dans la Note technique complémentaire sur la justification du facteur de charge- que «l'implantation des éoliennes... devrait permettre une production électrique d'environ 30 800 MWh/an». 30 800 MWh/an pour un parc installé de 12 MW correspondent donc à 2 550/h eq. de production, soit un taux de charge surestimé de 29% à comparer au taux de charge français d'à peine plus de 21% en 2017 (et relativement stable autour de ce chiffre, d'année en année).

Question

Comment le promoteur justifie-t-il ce taux de charge et explique-t-il le décalage avec le taux de charge français inférieur de quasiment 35%?

Question

Comment se fait-il que la «justification» de facteur de charge demandé par la commission d'enquête soit devenue une «modification» du taux de charge, celui-ci passant de 34,2% à 29% ?

Question

Le taux de charge étant lié à la production et donc au vent, le vent a-t-il autant varié entre le dossier initial et la note technique complémentaire ?

Aspect financier (suite)

Continuons la lecture de cette intéressante page 26 ... Il est affirmé que la production du parc « *correspond à la consommation d'environ 25.875 habitants* ».

Intéressons-nous à cette nouvelle affirmation, et à ses hypothèses :

- taux de charge de 34,2 % donc et
- la « consommation électrique annuelle moyenne d'un ménage français est de 3 200 kWh, hors chauffage et eau chaude ».

Nous avons déjà évoqué supra la première hypothèse est la grossière surestimation du taux de charge. La deuxième hypothèse ne manque pas de piquant elle non plus, lorsque l'on sait que le chauffage, la production d'eau chaude et la cuisson sont les plus gros consommateurs d'énergie électrique ; ces trois postes représentant plus de 80% de la consommation moyenne d'un ménage (source <https://www.agence-france-electricite.fr/consommation-electrique/moyenne-par-jour/>). Et surtout, selon le rapport RTE de 2017, la consommation moyenne d'un ménage français est de 4710 kWh. A moins que Quadran ne sache sélectionner ses clients, ceux ne consommant pas d'électricité pour se chauffer eux et leur eau ? Grâce au compteur Linky peut-être ?

En appliquant maintenant des hypothèses basées sur la réalité, i.e. taux de charge de 21 % et 4710 kWh de consommation annuelle d'un ménage, nous obtenons une production annuelle de 22.075 MWh correspondant à la consommation de 4687 ménages, soit 10.780 personnes, soit quasiment 60 % de moins qu'annoncé crânement ...

► Chapitre IV.4.2., p.35, « Découpage fonctionnel d'un aérogénérateur »

Il est dit que « les fondations font entre 2,5 et 3,5 m d'épaisseur pour un diamètre de l'ordre de 15 à 20 m. Ceci représente une masse de béton d'environ 1 000 tonnes ».

Des fondations d'un diamètre de 15 mètres et de 2,5m d'épaisseur représentent effectivement une masse de 1000 tonnes ; mais il serait plus réaliste de la part du promoteur de donner le tonnage pour des fondations de 20 m (voire 25 m) et de 3,5m d'épaisseur, car les dimensions de telles fondations sont celles nécessaires à des éoliennes de 180 m comme pour le cas de Laurière. Et là, le tonnage n'est plus de 1000 mais de 2800 ... Quasiment un facteur 3 ... Décidément, on dirait que le promoteur a un problème avec la réalité ... C'est une habitude chez ces gens-là.

Aspect financier
(suite)

► **Chapitre IV.7.1., p. 41, « Opérations de démantèlement »**

L'excavation des fondations, compris entre 0,3 m et 2 m, laissera donc l'immense majorité du béton armé des fondations dans le sol, ce pour l'éternité. Soit, pour le cas de Laurière, en prenant une moyenne d'excavation de 1m, près de 8000 tonnes de béton, impactant la stabilité des sols, l'infiltration des eaux et le réseau hydrologique. Une bien belle manière de protéger durablement l'environnement !!!

► **Chapitre IV.7.1., p. 42, « Opérations de démantèlement »**

La provision pour démantèlement est donnée par une belle formule mathématique, aboutissant à une somme d'environ 50.000 € par éolienne. Nous nous sommes procurés un devis, encore une fois correspondant à une situation réelle (devis CARDEM en annexe de ce document) et représentant 7 fois la somme annoncée par le promoteur, soit quasiment 350.000 € pour une éolienne.

Question

Le promoteur se vantant en introduction de la description de la demande de maîtriser toutes les phases du projet, il a certainement déjà été confronté au démantèlement de telles machines.

Quel est son retour d'expérience financier ?

Question

Que se passe-t-il si effectivement la provision pour démantèlement s'avère insuffisante lors de cette phase ? Qui prend en charge le surcoût financier ?

► **Chapitre V., p. 43, « Capacités techniques et financières » Généralités**

Il est dit un peu partout par les thuriféraires de l'industrie éolienne que l'électricité produite par les aérogénérateurs est d'ores et déjà compétitive d'un point de vue économique. Le coût moyen annoncé du MWh produit est généralement aux alentours de 70 €, 74,8 € exactement pour le parc des ailes du Puy du Rio.

Aspect financier (suite)

Or, le prix moyen du MWh français en 2018 est de 50€, (source : bilan RTE 2018) ; une « petite » surcote pour l'éolien de 50 % ... L'exemple de l'Allemagne, pionnière dans le domaine est d'ailleurs particulièrement éclairant et devrait nous alerter sur ce qui nous attend d'ici quelques années. La situation se profilant à l'horizon 2020 en Allemagne est détaillée ici : <https://energieetenvironnement.com/2018/05/15/le-quart-de-leolien-terrestre-menace-de-demantelement-en-allemande/>

Il apparaît que dès 2020 (soit d'ici à peine moins d'un an), l'Allemagne mettra fin au soutien financier aux parcs éoliens datant de plus de 20 ans ; l'électricité produite par ces parcs devra donc être vendue au prix du marché spot. « On prévoit donc que la plupart (ndlr des éoliennes) ne seront plus rentables et qu'elles devront être mises hors service » (se pose alors un crucial et très complexe problème de gestion des déchets ainsi produits, qui sort du cadre de cette discussion mais qu'il est indispensable d'avoir à l'esprit).

Il est donc évident que la production d'énergie éolienne n'est pas rentable, et ne le sera vraisemblablement jamais. Les sociétés de la filière ne sont rentables que grâce aux torrents d'argent public déversés dans les projets et le rachat des MW produits et à quelque(s) autre(s) montage(s) financier(s) peu reluisant(s).

► Le parc des ailes du Puy du Rio « Compte d'exploitation prévisionnel »

A partir des données présentes dans l'annexe 5 du document « Description de la demande », fourni par Quadran, nous avons reconstruit le plan de financement prévisionnel (p.114). Nous allons dans la suite nous servir de ce tableau afin d'étudier un compte d'exploitation prévisionnel prenant en compte d'autres hypothèses que celles fournies dans le document. Nous avons ensuite étudié les bilans et comptes de résultats de parcs éoliens régionaux représentatifs des capacités éoliennes réelles de la région :

- Terres Froides (Adriers), Chateau Garnier et Usson dans la Vienne,
- Confolentais en Charente,
- Rilhac-Lastours en Haute-Vienne,
- Peyrelevade en Corrèze,
- et la Souterraine en Creuse.

**Aspect financier
(suite)**

Les informations financières relatives à ces parcs sont disponibles en ligne par l'intermédiaire des greffes des tribunaux de commerce (<http://www.societe.com>). Cette étude nous permet de déterminer quel est le chiffre d'affaire moyen réellement généré par MW installé dans les parcs régionaux. À partir de ces informations nous avons construit un tableau comparatif pour les sept parcs actuellement en production et les chiffres prévisionnels du parc de Laurière.

Les éoliennes des trois parcs parcs de Rilhac-Lastours, Peyrelevade et la Souterraine étant des modèles plus anciens que celles des autres parcs (mis en service entre 2015 et 2017) et que celles pressenties pour être installées à Laurière, nous ne les avons pas pris en compte dans nos calculs.

Nous avons donc déduit un chiffre d'affaire moyen par MW installé sur les quatre parcs d'Usson, Château Garnier, Confolentais et Terres Froides. Nous avons confronté ce chiffre d'affaire moyen à celui du compte d'exploitation prévisionnel de Laurière ... Et ce chiffre d'affaire prévisionnel apparaît comme étant très surévalué de 18 % !!!

Parc	Nb Machines	Puissance installée (MW)	CA moyen (K€)	CA par MW (K€)	CA moyen par MW (K€)
Peyrelevade	6	9 MW	1300 K€	144,44K€	
La Souterraine	4	8 MW	1350 K€	168,75K€	
Rilhac-Lastours	1	2 MW	250 K€	125,00K€	
Usson (Usson du Poitou)	5	10 MW	1800 K€	180,00K€	176,51K€
Château Garnier (Le Vigean)	8	16 MW	2150 K€	134,38K€	
Confolentais	6	12 MW	2300 K€	191,67K€	
Terres Froides (Adriers)	5	10 MW	2000 K€	200,00K€	
Ailes du Val du Rio	4	12 MW	2500 K€	208,33K€	-18,03 %

Aspect financier (suite)

Discussion

Nous avons donc repris le tableau donné par Quadran, et lui avons appliqué un taux de charge eq.heures inférieur de 18 %, soit 2500 eq.heures de production. Le compte d'exploitation prévisionnel ainsi paramétré montre un résultat net après IS très dégradé, mettant de manière éclatante en évidence la non rentabilité comptable du parc.

Et cette constatation est corroborée par les faits et les chiffres exposés dans la suite. Le tableau donne les principales informations comptables des quatre parcs nous ayant servi de référence. Sur les 7 années d'exploitation étudiées (les seules disponibles à vrai dire), seule une s'avère rentable !!!

Parc	Année exercice	Chiffre d'affaire	Résultat d'exploitation	Résultat net
Usson	2017	821 600,00 €	-111 600,00 €	-350 100,00 €
Chateau Garnier	2017	2 155 400,00 €	623 800,00 €	-1 564 500,00 €
	2015	123 700,00 €	-10 600,00 €	-256 600,00 €
Confolentais	2016	2 239 700,00 €	1 720 500,00 €	-122 800,00 €
	2017	2 339 300,00 €	1 779 800,00 €	213 200,00 €
	2015	1 030 600,00 €	293 700,00 €	-414 600,00 €
Terres froides	2016	2 051 500,00 €	215 600,00 €	-1 586 400,00 €
	2017		Non disponibles ...	

Question

le promoteur peut-il donner en détail la manière dont se compose la ligne « Charges d'exploitation » ?

Aspect financier
(suite)

Question

Le promoteur peut-il donner en détail la manière dont se compose la ligne « Charges d'exploitation » ?

Question

Le promoteur peut-il expliquer à quoi correspond le coefficient de 2,3 % appliqué en sus aux charges d'exploitation de l'année N par rapport à l'année N-1 ?

Question

Le promoteur peut-il expliquer à quoi le flux de trésorerie de son tableau initial (représentant plus de 10 millions d'euros sur 20 ans) est affecté ?

Question

Le promoteur peut-il expliquer le mécanisme de revente des quotas carbone et le chiffre d'affaire qu'il génère avec ce business ?

Questions diverses

Question

§6. Dans le tableau des coûts du démantèlement, l'enlèvement des fondations est chiffré à 20.000€ HT. Quel est le volume des fondations enlevé avec cette somme ? Quel est le coût du transport ? Où les matières enlevées vont-elles être déposées ?

Question

§6. Le coût total du démantèlement d'une éolienne avancé par Quadran est de 50.000€ (source SER-FEE). Le devis en annexe réalisé par une entreprise experte dans le domaine de la démolition s'élève à près de 345.000€. Quadran peut-il corriger le devis de CARDEM en indiquant les postes considérés comme inutiles ou surcotés ?

Aspect financier
(suite)

Question

Afin de lever définitivement le doute sur la nocivité des éoliennes, Quadran, le SER et la FEE seraient-ils d'accord pour financer une étude épidémiologique prospective sur les nuisances sanitaires, comme demandé par l'académie nationale de médecine dans son rapport sur l'éolien de mars 2006 et mai 2017 ?

Question

En mai 2013, le tribunal de justice du Portugal (Cour Suprême) ordonne le démantèlement d'éoliennes (avis consultable ici : <http://www.dgsi.pt/jstj.nsf/954f0ce6ad9dd8b980256b5f003fa814/4559d6d733d1589780257b7b004d464b?OpenDocument>) près d'une propriété d'élevage de chevaux suite aux malformations de poulains, aux dégradations de la santé de la famille, et d'une fatigue anormale d'un enfant de 12 ans. Cet avis a été rendu grâce à l'expertise de Mariana Alves Pereira, scientifique portugaise travaillant depuis 30 ans sur les effets des infrasons sur la santé, et auteure de plusieurs dizaines de publications dans des revues scientifiques (son CV et ses publications jusqu'en 2015 sont consultables ici : <https://www.fichier-pdf.fr/2015/11/11/cv-m-alves-pereira-feb2015-publ-pdf-e/>). Quadran a-t-il connaissance de ces études ? Si non, comment explique-t-il cette méconnaissance ? Comment Quadran s'assure-t-il de manière indépendante et impartiale de l'innocuité des éoliennes installées sur les humains et les animaux ? Un suivi épidémiologique longitudinal est-il prévu ou à l'étude ?

Question

Dans le rapport de l'académie de médecine de mars 2017 intitulé « NUISANCES SANITAIRES DES EOLIENNES TERRESTRES » (consultable ici : <http://www.academie-medecine.fr/wp-content/uploads/2017/05/Rapport-sur-les-%C3%A9oliennes-M-Tran-ba-huy-version-3-mai-2017.pdf>), le résumé mentionne en page de garde la phrase suivante : « Si l'éolien terrestre ne semble pas induire directement des pathologies organiques, il affecte au travers de ses nuisances sonores et surtout visuelles la qualité de vie d'une partie des riverains et donc leur « état de complet bien-être physique, mental et social » lequel définit aujourd'hui le concept de santé. ». Que Quadran répond-il à une constatation aussi grave ? Quelles sont les mesures prises pour évaluer et supprimer ces nuisances ? Comment Quadran considère-t-il le fait de dégrader la santé des riverains

Impact paysager

■ Le projet s'implante au Nord des Monts d'Ambazac et de Saint-Goussaud qui constituent une unité paysagère vallonnée d'une rare beauté, à 780 mètres de la zone Natura 2000 de la Vallée de la Gartempe. Le Puy du Rio au centre du projet, culmine à 616 mètres. Les éoliennes de 180 mètres de haut (soit un immeuble de 60 étages) devraient atteindre 700 mètres, 720 mètres, 733 mètres et 736 mètres, ce qui est supérieur à l'altitude du Puy de Sauvagnac (701 mètres), point le plus haut des Monts d'Ambazac. L'implantation d'éoliennes de 180 mètres sur ce site induirait une visibilité à plus de 30 kilomètres, soit 282 600 ha. En effet, ces éoliennes seraient visibles depuis le versant nord de la vallée et depuis tout le plateau de Bénévent/Grand-Bourg, bordant cette vallée. Pour apprécier cette covisibilité, il serait intéressant que le promoteur positionne son projet sur une carte des reliefs.

Les éoliennes géantes sont des éléments industriels exogènes qui génèrent leur propre paysage et sont donc incompatibles avec la spécificité de cet environnement unique. Ce dommage visuel est très peu pris en compte par la MRAE qui, après avoir reconnu que le site est emblématique conclut que «l'environnement boisé limite la perception d'éléments de grande hauteur» (L'environnement boisé en question est surtout constitué de conifères arrivant à maturité qui vont être coupés). (MRAE mars 2018 page 5)

Benoît Chauvit (paysagiste concepteur) à qui l'étude paysagère a été confiée (grand classeur 1 page 31) arrive aux mêmes conclusions lorsqu'il analyse l'insertion du projet dans le paysage. Il reconnaît que le parc sera visible depuis de nombreux endroits car il domine toute la partie nord du site d'étude, mais pour lui ce «parc homogène s'accorde avec les motifs irréguliers des boisements et des arbres solitaires» et «constitue un motif discret» (étrange commentaire à propos de machines de 180 mètres !).

Qu'en sera-t-il de la covisibilité du village de Paulhac, de son église Saint-Jean et de la chapelle Saint-Fiacre, constructions majeures de la Commanderie des Templiers, classées toutes les deux monuments historiques, érigées au XV^{ème} siècle, pour voir et être vues de très loin dans la Vallée ouverte de la Gartempe, à deux kilomètres à vol d'oiseau du projet ?

Impact paysager (suite)

Qu'en sera-t-il de la covisibilité du Château du Chambon inscrit au titre des monuments historiques ? Ce château dans lequel les nouveaux propriétaires viennent d'investir dans un projet d'hébergement et d'activités touristiques, se situe également dans la Vallée de la Gartempe et bénéficie de vues dégagées; bien que sur la commune de Bersac, donc non prise en compte par l'étude, pâtirait de la vue sur les éoliennes de Laurière. La nuisance visuelle ne semble pas ou très peu prise en considération par les décisionnaires politiques ou les promoteurs et industriels concernés, (étant posé qu'aucun d'entre eux n'installerait ou n'acquerrait une propriété à proximité d'un parc éolien).

■ Question

Quelles mesures prises avec les Bâtiments de France?

Des photomontages sont présentés dans le dossier. Malheureusement les traitements photographiques sont systématiquement minorant pour l'impact du projet. Les formats allongés induisent une «dilution» de la hauteur, les angles de prises de vues offrent des perspectives aplaties suggérant que les éoliennes sont à peine plus hautes qu'une maison.

Aussi nous joignons à ce dossier nos propres photomontages qui semblent beaucoup plus proches de la réalité à découvrir dans les pages qui suivent. >>>>>>>>>>>>>>>>>>>>>>

Impact paysager
(suite)

Bersac ▶



Bersac ▶



Impact paysager
(suite)



La Bezassade ▶



La Pradelle ▶

Impact paysager
(suite)

Laurière ▶



Laurière ▶



Impact paysager (suite)

Nous sommes loin du respect de la convention européenne du paysage adoptée à Florence le 20 octobre 2000 par 18 pays et entrée en vigueur en France le 1er juillet 2006. Elle « reconnaît juridiquement le paysage en tant que composante essentielle du cadre de vie des populations, expression de la diversité de leur patrimoine commun culturel et naturel et fondement de leur identité » (Site du Ministère de l'Ecologie et du Développement Durable et de l'Energie – Convention de Florence).

Loin aussi du rapport sur les éoliennes de l'Académie des Beaux-Arts qui en 2007, estimait que ces « machines de 150 mètres de haut (**maintenant elles font 180 mètres**) étaient en contradiction avec la tradition française qui a toujours consisté à harmoniser l'architecture avec son paysage en respectant son échelle ».

Le même rapport dit : « La confrontation de telles installations que les promoteurs envisagent d'installer aujourd'hui de façon massive sur des sites remarquables et des paysages de qualité est **difficilement acceptable**. »

Question

Que le promoteur répond-il à ces avis d'experts sur ces aspects paysagers?

Impact paysager (suite)

Le 12 février 2008, le Préfet de la Haute-Vienne en place signe un arrêté portant refus de création d'une zone de développement éolien (ZDE) sur le territoire de la commune de Laurière (Voir pièce jointe). Il y est dit :

« CONSIDERANT que le territoire envisagé pour cette zone de développement éolien est situé au nord de l'unité paysagère des Monts d'Ambazac et de Saint-Goussaud et qu'il est implanté dans cet ensemble paysager, sur le rebord dominant nettement le plateau de Bénévent/Grand-Bourg, avec une rupture brutale marquant la liaison entre ces deux paysages;

CONSIDERANT que l'impact paysager d'éoliennes implantées dans ce secteur serait très important autant en vues lointaines qu'en situation rapprochée, ce qui constituerait une atteinte irréversible à ce paysage sensible;

ARRETE

Article 1

La création d'une zone de développement de l'éolien sur le territoire de la commune de Laurière selon la demande susvisée est REFUSEE.

Question

Qu'est-ce qui permet de considérer qu'aujourd'hui ce paysage ne serait pas encore atteint de manière irréversible?

Ce qui était logique en 2008 ne l'est-il plus en 2019 ? Le paysage n'est-il plus toujours le même ? Les Monts ont-ils été arasés ?

Cette pollution visuelle risque être pire dans vingt ans lorsque les éoliennes seront en fin de vie. La vision qu'ont les promoteurs sur leur démantèlement est très angélique. Le risque est grand d'avoir une profusion d'éoliennes abandonnées. Il n'est pas interdit d'aller voir en Californie où des champs d'éoliennes désaffectées « pourrissent sur pied », finissant de polluer le terrain sur lequel leurs tristes carcasses reposent.

Impact paysager (suite)

Et même si on enlevait ces tas de ferrailles, il resterait les milliers de mètres cubes de béton armé sur lesquelles elles sont posées (soit 8000 T pour Laurière).

La Société Quadran (grand classeur page 35) note l'absence de parcs éoliens dans un rayon de 18 kilomètres. C'est passer sous silence le projet sur Bersac (4 éoliennes), les 3 projets sur Folles (10 à 12 éoliennes) et les projets sur certaines communes riveraines en Creuse, telles que Marsac (7 éoliennes).

Imaginons l'impact visuel produit par une vingtaine de machines sur un territoire restreint !

Question

La Société Quadran peut-elle assurer qu'aucun parc ne sera construit à proximité ?

Question

Comment Quadran assure-t-elle la répartition «harmonieuse» de l'implantation des parcs dans un contexte géographique donné ?

Question

Quelle autorité harmonise l'implantation des parcs ?

Impact paysager (suite)

Pour conclure ce chapitre sur le paysage, voici un texte écrit par Gilles Clément*, un des grands paysagistes français, créateur de nombreux jardins à travers le monde, également botaniste, entomologiste, biologiste, ingénieur horticole, de renommée internationale. Ce penseur du paysage aime aussi avoir les mains dans la terre, notamment en Creuse, où il vit. Il donne son avis sur l'implantation débridée des éoliennes sur notre territoire à une de nos adhérentes.

« Voici un petit texte que vous pouvez faire circuler en mon nom sans problème.

Au prétexte des mesures prises en faveur des énergies renouvelables, les lobbys des éoliennes géantes se sont imposés sans que soient pris en compte le paysage et ses habitants. Il ne fait aucun doute que nous devons nous orienter vers une alternative écologique de la fourniture d'énergie. Concernant l'éolien, il faut prendre en compte deux dimensions paysagères :

- la première concerne la taille. L'impact paysager des éoliennes géantes est considérable. Il existe d'autres formats moins importants et aussi rentables;*
- la nature du paysage concerné. On doit distinguer les régions d'habitats regroupés (telle la Beauce) et celles d'habitats dispersés (telle le Limousin). On ne peut disposer les éoliennes selon le même principe dans les deux cas de figure.*

D'un point de vue sanitaire, il est dit que les infra-sons produits par les pales à chaque passage le long du pied causent des troubles autant sur les hommes que sur les animaux. Les éoliennes à pales horizontales ne présentent pas le même inconvénient.

Dans tous les cas d'installation de système de production d'énergie renouvelable, il convient d'envisager la redistribution locale et non la connexion à un réseau centralisé. Enfin l'étude de mise en place des systèmes de production d'énergie renouvelable doit inclure:

- la remise en fonction des barrages existants sur de nombreux cours d'eau;*
- et la mise en place d'installations photovoltaïques raisonnées, adaptées à toutes les échelles y compris individuelles.»*

Gilles Clément, le 22/01/19

**Commandeur des Arts et des Lettres, il a occupé la Chaire de Création artistique au Collège de France, il est Professeur émérite à l'Ecole Nationale Supérieure du Paysage de Versailles.*

Parmi ses principales réalisations paysagères, on retiendra entre autres:

*Jardins du Musée du Quai Branly à Paris (avec Patrick Blanc et Jean Nouvel, architecte),
Jardins du Parc André Citroën à Paris
(en collaboration avec Allain Provost, paysagiste,
Patrick Berger et Jean-Paul Viguier, architectes),
Jardins du Parc Matisse à Lille,
Jardin de l'Abbaye de Valloires (Somme),
Jardin du Domaine du Rayol (Var)
Jardin du Château de Blois,
Parc paysager du Château de Châtenay-en-France, etc.*

Impact sur les milieux naturels

■ Impact sur la biodiversité

Le Limousin présente une grande richesse biologique comme en témoigne la présence de :

- 36 sites Natura 2000 dont 3 ZPS (Zones de Protection Spéciale) et 33 ZSC (Zones Spéciales de Conservation)
 - ▶ dont 5 ZSC dans le périmètre d'étude du projet éolien des Ailes du Puy de Rio
- 3 réserves naturelles nationales
 - ▶ dont une dans le périmètre d'étude du projet éolien des Ailes du Puy de Rio
- 57 ZNIEFFS de types 2
 - ▶ dont 4 dans le périmètre d'étude du projet éolien des Ailes du Puy de Rio
- 321 ZNIEFFS de types 1
 - ▶ dont 24 dans le périmètre d'étude du projet éolien des Ailes du Puy de Rio
- 14 APP (Arrêtés préfectoraux de Protection)
 - ▶ dont 2 dans le périmètre d'étude du projet éolien des Ailes du Puy de Rio

Ce patrimoine écologique exceptionnel est en passe d'être anéanti par l'industrialisation de nos campagnes à des fins purement financières!

Question

Quelles mesures Quadran compte-t-il mettre en œuvre pour la protection de l'ensemble de cette importante biodiversité?

Impact sur
les milieux naturels
(suite)

► **Volet milieux naturels, faune et flore de l'étude d'impact sur l'environnement du projet (p. 59)**

Les ZNIEFF de type II : « ces zones constituent des grands ensembles naturels riches et peu modifiés, ou qui offrent des potentialités biologiques et doivent faire l'objet d'une prise en compte systématique dans les programmes de développement. »

Question

Quadran a-t-il pris en compte les 4 ZNIEFF de type II présentes dans le périmètre d'étude ?

Question

Les espèces déterminantes d'oiseaux de ces ZNIEFF de type II ont-elles été prises en compte ?

Question

Un travail de croisement d'informations quant à la problématique de conservation de ces espèces (liste rouge nationale, liste rouge des oiseaux du Limousin) et leur sensibilité à l'éolien est primordial. Pourquoi Quadran n'a-t-il pas réalisé une telle étude ?

Impact sur
les milieux naturels
(suite)

■ Impact sur les chiroptères

Du fait de la présence de nombreuses lisières boisées, le risque est avéré pour les chiroptères. La zone d'implantation d'une surface de 63,6 hectares constitue un territoire de chasse pour les chauves-souris (MRAE mars 2018 – page 5). Le groupe Eurobats préconise une zone tampon de 200 mètres entre une éolienne et la zone boisée suivant les recommandations de la SFEPM et du GMHL.

« Or, il apparaît que les quatre éoliennes sont implantées à moins de 100 mètres de la lisière forestière. Les massifs forestiers sont des zones particulièrement sensibles pour les chiroptères » de l'avis de la MRAE – Mars 2018. Conclusion, le parc ne peut pas être implanté, eh bien, si !

■ Question

Pourquoi Quadran ne suit-il pas les recommandations d'experts reconnus comme Eurobats ?

Dans son avis n°2018APNA74, la MRAE conclut: «il ressort... que les quatre éoliennes sont relativement proches (inférieur à 100 mètres) de haies et lisières forestières , pouvant potentiellement être utilisées par des chiroptères, ... Il y aurait également lieu de prévoir la possibilité de revoir le protocole d'arrêt programmé des éoliennes en fonction des résultats des mesures de suivi (chiroptères et oiseaux) afin de pouvoir s'assurer de l'efficacité de cette mesure et si nécessaire de pouvoir la renforcer» (page 2 MRAE – décembre 2018).

■ Question

Pourquoi Quadran ne tient-il pas compte de l'avis MRAE ?

**Impact sur
les milieux naturels
(suite)**

le maître d'ouvrage prend en compte la remarque « concernant le protocole d'arrêt programmé des éoliennes, il est noté l'engagement du porteur de projet de prévoir si nécessaire une modification des conditions de programmation des éoliennes en fonction des résultats du suivi de mortalité (mesure MN-E2 page 3 MRAE – décembre 2018).

Autrement dit, on compte les morts puis on bride les machines.

Question

Pourquoi ne pas adopter un principe de précaution pour protéger les chauves-souris plutôt que d'attendre l'hécatombe pour réagir ?

Si les éoliennes ne tournent pas quand il n'y a pas de vent (logique!), si elles sont bridées quand il y en a trop, quand il fait trop froid (à cause des chutes de glace), quand les chiroptères chassent ou quand les oiseaux sont en pleine migration pré-nuptiale (page 22 – grand classeur), ne craignez-vous pas que les promoteurs soient bien en deçà de leurs espoirs de rentabilité ?

Question

Les promoteurs ont-ils pris en compte les arrêts de leur production à cause des chiroptères, des migrations et des aléas climatiques dans leur budget prévisionnel ?

Impact sur
les milieux naturels
(suite)

► Volet milieux naturels, faune et flore de l'étude d'impact
sur l'environnement du projet (p. 195)

Selon le tableau de synthèse le risque brut de collision est : très fort pour E1, fort pour E2, fort pour E3, fort pour E4. D'où l'arrêt programmé des éoliennes au moment de la plus forte activité des chauves-souris prévu par Quadran. Nous soumettons à votre sagacité le tableau suivant :

Mortalité de chauves-souris par éoliennes connue au 19/12/2015

Species	AT	BE	CH	CR	CZ	DE	ES	EE	FI	FR	GR	IT	LV	NL	NO	PT	PL	RO	SE	UK	Total
<i>Nyctalus noctula</i>	46				3	836	1			31	10					1	16	5	1		950
<i>Nyctalus lasiopterus</i>							21			6	1					8					36
<i>N. leisleri</i>			1		1	124	15			63	58	2				210	5				479
<i>Nyctalus spec.</i>							2			1						16					19
<i>Eptesicus serotinus</i>	1				7	43	2			23	1			1		0	3				81
<i>E. isabellinus</i>							117									1					118
<i>E. serotinus / isabellinus</i>							11									16					27
<i>E. nilssonii</i>	1					3		2	6				13		1		1		8		35
<i>Vespertilio murinus</i>	2			7	2	103				8	1		1				7	7	1		139
<i>Myotis myotis</i>						2	2			3											7
<i>M. blythii</i>							4			1											5
<i>M. dasycneme</i>						3															3
<i>M. daubentonii</i>						7										2					9
<i>M. bechsteinii</i>										1											1
<i>M. emarginatus</i>							1			2											3
<i>M. brandtii</i>						1															1
<i>M. mystacinus</i>						2					1										3
<i>Myotis spec.</i>						1	3														4
<i>Pipistrellus pipistrellus</i>	2	10		2	3	486	73			622		1		15		248	3	3	1		1469
<i>P. nathusii</i>	13	3		3	2	661				178	35	2	23	8			16	12	5		961
<i>P. pygmaeus</i>	4					54				125			1			33	1	2	1	1	222
<i>P. pipistrellus / pygmaeus</i>	1		1				483			29	54					35	1	2			606
<i>P. kuhlii</i>				66			44			130						39		4			283
<i>P. pipistrellus / kuhlii</i>																19					19
<i>Pipistrellus spec.</i>	8			37	2	49	20			134	1		2			87	2	4		3	349
<i>Hypsugo savii</i>	1			57		1	50			36	26	12				45					228
<i>Barbastella barbastellus</i>						1	1			3											5
<i>Plecotus austriacus</i>	1					6															7
<i>Plecotus auritus</i>						6															6
<i>Tadarida teniotis</i>				2			23			1						22					48
<i>Miniopterus schreibersii</i>							2			5						3					10
<i>Rhinolophus ferrumequinum</i>							1														1
<i>Rhinolophus mehelyi</i>							1														1
<i>Chiroptera spec.</i>	1	1		14		48	320	1		192	6	1				103	3		30	8	728
Total	81	14	2	188	20	2437	1197	3	6	1594	194	18	40	24	1	888	58	39	47	12	6863

Source : SFEPM Société Française
pour l'Etude et la Protection des
Mammifères

AT = Autriche, BE = Belgique, CH = Suisse, CR = Croatie, CZ = Rep. tchèque., D = Allemagne, ES= Espagne, EE = Estonie, FR = France, GR = Grèce, IT = Italie, LV = Lettonie NL = Pays-Bas, NO = Norvège, PT = Portugal, PL = Pologne, RO = Roumanie, SE = Suède, UK = Royaume-Uni

**Impact sur
les milieux naturels
(suite)**

Nous attirons votre attention sur le fait que, malgré les mesures d'évitement, les arrêts programmés et toutes les soi-disant mesures de prévention, la France arrive en deuxième place quant à la mortalité des chauves-souris. Il convient de s'interroger sur la réelle efficacité ou plutôt sur la totale inefficacité de ces mesures !

Question

Considérant les résultats du tableau ci-dessus, comment Quadran peut-il considérer que le risque résiduel pour chaque éolienne passe de fort ou très fort à faible?

Question

Quadran peut-il fournir des études démontrant l'efficacité de la mesure prévue?

Question

Quadran peut-il proposer des mesures d'évitement ou de réduction des impacts aillant fait leurs preuves en terme d'efficacité ?

Impact sur
les milieux naturels
(suite)

■ Impact sur l'avifaune

➤ Volet milieux naturels, faune et flore de l'étude d'impact sur l'environnement du projet(p.22)

Observations 2007-2008

Migration pré-nuptiale 2007

Migration post-nuptiale 2008

20/09/2007

13/03/2008

16/10/2007

20/03/2008

25/10/2007

04/04/2008

01/11/2007

11/04/2008

Nous attirons votre attention sur le fait que, par définition, la migration pré-nuptiale se déroule au printemps et non de septembre à novembre comme indiqué dans le rapport. De même, la migration post-nuptiale a lieu à l'automne. On est donc en droit de s'interroger sur le professionnalisme et sur la crédibilité de l'auteur du rapport!

■ Question

Comment Quadran a-t-il pu laisser passer une telle erreur ?

Nous allons nous intéresser à la méthodologie d'étude de l'avifaune et mettant en parallèle l'étude de 2007-2008 et celle de 2015. Lors de ces 8 journées de prospection en 2007 et 2008, la migration a été observée à partir de 7 points fixes. Ces observations ont été complétées par des observations ponctuelles sur l'ensemble du site afin de mettre en évidence quelques aspects locaux de la migration :

- Relevé de type STCO EPS : 11 avril et 10 mai 2007. Ces deux journées ont été complétées par des sorties complémentaires à la recherche d'espèces «patrimoniales», de rapaces et d'espèces des milieux ouverts (les après-midi des 11 avril, 10 mai, 15 mai et 5 juin 2007)
- Les espèces hivernantes ont été recherchées lors de deux journées de prospection réalisées le 8 et le 21 janvier 2008.

Toutes ces journées d'observation ont donc conduit à une bonne connaissance de la richesse ornithologique du site....mais cet état des lieux était valable il y a une dizaine d'années.

**Impact sur
les milieux naturels
(suite)**

Observations 2015

Migration pré-nuptiale

19 mars 2015
(ciel gris et voilé, vent fort à moyen)

14 avril 2015
(peu nuageux, vent moyen de sud, sud-est)

Migration post-nuptiale

15 octobre 2015
(très venteuse, brouillard)

5 novembre 2015
(assez bonne, vent moyen)

Phase de nidification

15 avril
28 mai
avec le protocole
STOC-EPS

Et ... c'est tout !

Seulement 2 journées d'observation pour la migration pré-nuptiale à partir de 4 points. (soit 2 journées de moins que lors de la précédente étude avec 3 points d'observation également en moins).

Deux journées d'observation pour la migration post-nuptiale dont une qualifiée «en demi-teinte» (soit 2 journées de moins que lors de la précédente étude, voire plus compte tenu des conditions météorologiques du 15 octobre, et un seul point d'observation soit 6 points de moins qu'en 2007)

Deux journées pour la phase de nidification avec le protocole STOC EPS (ce qui signifie 5 minutes d'écoute et d'observation sur les 10 points fixes soit moins d'une heure d'observation pour chacune de ces journées).

Il apparaît que l'étude de l'état initial du site en 2015 a été effectuée a minima et qu'elle ne permet en aucun cas d'avoir une visibilité sur la richesse ornithologique du site.

Question

**Au vue de ces éléments (temps d'observation, conditions météorologiques,...)
Quadrans peut-il démontrer que les résultats obtenus sont représentatifs
de la réalité ornithologique du site d'implantation?**

Question

**Pourquoi seulement deux journées d'observation en 2015
pour chaque phase de migration?**

Impact sur
les milieux naturels
(suite)

Question

Pourquoi la méthode d'inventaire de 2015 n'est-elle pas similaire à celle de 2007-2008?

Question

Pourquoi le nombre de jours et le nombre de points d'observation ont été moins nombreux en 2015 qu'en 2007-2008?

Question

Comment peut-on comparer des résultats issus de méthodologies différentes?

Question

Comment Quadran peut-il se satisfaire de résultats issus de deux méthodologies différentes?

Question

Quelle méthode a été mise en place pour déterminer la présence ou non de rapaces nocturnes?

Question

Est-ce le même observateur qui a effectué les observations avec protocole STOC EPS en 2008 et en 2015 ?

Impact sur
les milieux naturels
(suite)

➤ **Volet milieux naturels, faune et flore de l'étude d'impact sur l'environnement du projet (p. 179)**

« Pendant les migrations, les impacts semblent survenir plus particulièrement la nuit »

Question

Quelles investigations ont été menées afin de quantifier les migrations nocturnes sur le site d'étude?

Question

L'impact lié aux risques de collision lors des migrations nocturnes a-t-il été évalué?

➤ **Volet milieux naturels, faune et flore de l'étude d'impact sur l'environnement du projet (p. 187)**

« Cependant, l'implantation choisie **devrait** permettre de réduire ce niveau d'impact à faible »

L'emploi du conditionnel est éloquent!

Il n'y a aucune certitude quant à l'efficacité des mesures mises en place.

Question

Quadran peut-il proposer des mesures reconnues comme efficaces pour la préservation de l'avifaune?

➤ **Etude d'impact sur l'environnement et la santé publique (p. 148)**

« observation d'un individu d'une espèce sensible: le Milan royal. Celui-ci est classé Vulnérable en tant que migrateur sur la liste rouge des oiseaux du Limousin »

Cette espèce de rapace diurne est non seulement classé vulnérable en tant que migrateur mais également en danger en tant que nicheur et hivernant. De plus, le Milan royal fait l'objet depuis 2018 d'un plan national d'actions (PNA) en raison de son statut précaire de conservation. (<https://www.ecologique-solidaire.gouv.fr/sites/default/files/PNA-Milan-Royal-2018-2027.pdf>)

**Impact sur
les milieux naturels
(suite)**

Ce plan d'action comprend les 6 objectifs spécifiques suivants :

- favoriser la prise en compte du plan d'actions dans les politiques publiques,
- améliorer les connaissances, maintenir, améliorer et restaurer l'habitat
- étendre l'aire de répartition
- favoriser l'acceptation locale
- coordonner le plan et diffuser les connaissances et les pratiques
- réduire la mortalité

Et justement, dans la catégorie des principales menaces figure l'éolien. L'espèce étant particulièrement sensible aux risques que représentent les aérogénérateurs, qu'il s'agisse d'impact direct par collision ou d'impact indirect par perte d'habitat, ce dernier paramètre étant souvent minimisé ou peu souvent pris en compte. Avec le développement de l'énergie éolienne à travers toute l'Europe, la prise en compte du Milan royal prend une nouvelle dimension.

■ Question

Comment Quadran compte-t-il prendre en compte cette information?

■ Question

Quelles mesures concrètes Quadran compte-t-il mettre en œuvre pour la préservation de cette espèce?

Impact sur
les milieux naturels
(suite)

➤ **Bibliographie pour l'avifaune**

Question

**Pourquoi le livre de la SEPOL «Atlas des oiseaux du Limousin :
quelles évolutions en 25 ans», paru en 2014, ouvrage incontournable pour
la connaissance des espèces et de leur évolution, n'est-il pas référencé
dans la bibliographie?**

Question

**Pourquoi les références de livres au sujet des oiseaux menacés
datent des années 1990?**

Question

**Pourquoi aucune des récentes études concernant la mortalité des oiseaux
liée aux parcs éoliens n'est référencée ?**

Question

Comment Quadran peut-il valider une bibliographie incomplète et obsolète?

Impact sur l'élevage

■ Impact sur le bétail : impact oublié ou ignoré

Il est noté (A.E.3.1 résumé non-technique de l'étude de dangers avec complément – novembre 2018 page 8) qu'«un bâtiment agricole est localisé dans la zone d'études». Le bâtiment en question situé à 140 mètres de l'éolienne E1 abrite la moitié de l'année une trentaine de bovins. Ces bovins étant parqués l'autre moitié de l'année dans un pré situé à environ 50 mètres de la même éolienne. Quadran ne prend pas du tout en compte les incidences de son activité industrielle sur les élevages principalement bovins que l'on trouve dans l'entourage immédiat du parc et sur le parcours des infrastructures électriques enterrées pour le raccorder au réseau. En effet, il y a plusieurs élevages répertoriés qui risquent d'être des victimes économiques suite à cette implantation. Le milieu agricole, pourtant encouragé par les pouvoirs publics et certains syndicats agricoles, qui voyait en ces nouveaux locataires des ressources supplémentaires bienvenues pour une profession sinistrée est en train de changer de position face aux conséquences désastreuses de ces machines sur les élevages riverains.

Le retour d'expérience de nombreux éleveurs confrontés aux dégâts occasionnés sur leur cheptel dans d'autres régions de France où l'invasion éolienne a été «précoce» en est la raison principale. À tel point que les médias spécialisés, comme la France Agricole* - le journal de référence - se font désormais l'écho de ces problèmes à travers de multiples témoignages, malheureusement concordants de la Picardie en passant par la Normandie, jusqu'en Loire-Atlantique.

Le GSPE (Groupe Permanent pour la Sécurité Electrique) est à la manoeuvre pour étudier ces cas qui malheureusement ne sont pas isolés. Les symptômes sont les mêmes partout problèmes de comportement inhabituel des animaux, avortements, veaux morts-nés, baisse de qualité objective du lait constaté par les laiteries, veaux qui meurent sans raison ni cause sanitaire dans le troupeau, etc.

La FNSEA commence à accompagner les éleveurs dans leurs démarches (consulaires, justice, autorités sanitaires, etc.) pour faire face à ce problème éolien.

* Voir article de la dite France Agricole en annexe.

Impact sur l'élevage (suite)

Si les problèmes de santé sur les humains sont balayés d'un revers de main et de mépris par les promoteurs éoliens et leurs lobbies au nom d'une dimension psychologique anti-éoliennes (comme les opposants au régime soviétique étaient traités il n'y a pas si longtemps). Pour les vaches, il est difficile d'invoquer les effets placebos ou la phobie des aérogénérateurs.

Ce risque est donc bien réel pour l'activité économique de ces éleveurs autour de ce futur parc.

Question

Qu'est-ce que le promoteur a envisagé pour répertorier ces élevages et faire un état des lieux initial réalisé par des experts reconnus (vétérinaires, spécialistes des chambres d'agriculture, représentants syndicaux, ...) afin de pouvoir mesurer les conséquences de cette implantation et ainsi permettre aux exploitants agricoles de faire valoir leurs droits dans des actions en justice si nécessaire?

Impact sanitaire

■ La cartographie figurant page 115 de l'étude d'impact montre que les habitations les plus proches sont distantes de plus de 500 mètres . Certes la distance de 500 mètres est légale, est-elle légitime ? On peut en discuter. Les habitants de Volondat seraient à **520 mètres** de l'éolienne E1 (Environnement humain - partie 4 – page 13). Est-il raisonnable, en plus de la nuisance visuelle liée aux effets stroboscopiques, aux ombres portées (une heure de moins d'ensoleillement à Volondat à certaines périodes), de nier les risques «basses fréquences» alors que l' ANSES et l'Académie de Médecine ont confirmé qu'elles prédominent dans le spectre acoustique des éoliennes et se propagent très loin ? Un récent colloque réunissant des sommités scientifiques s'est encore tenu sur le sujet «santé et infrasons éoliens» à Paris le 16 novembre 2018 . L'Académie de Médecine, dans son rapport de mars 2017, intitulé «Nuisances sanitaires des éoliennes terrestres», (consultable ici: <http://www.academie-medecine.fr/wp-content/uploads/2017/05/Rapport-sur-les-%C%A9oliennes-M-Tran-bahuy-version-3-mai-2017.pdf>), mentionne en page de garde, la phrase suivante: «Si l'éolien terrestre ne semble pas induire directement des pathologies organiques, il affecte, au travers de ses nuisances sonores et surtout visuelles, la qualité de vie d'une partie des riverains et donc leur « état de complet bien-être physique, mental et social» lequel définit aujourd'hui le concept de santé».

■ Question

Que répond Quadran à une constatation aussi grave ?

■ Question

Pour les riverains les plus proches des machines, qu'est-ce que Quadran a prévu en cas de nuisances sonores et visuelles ?

■ Question

Comment le promoteur peut-il s'assurer que son projet à cet égard ne sera pas de nature à compromettre la santé des riverains ?

Il semble qu'il serait souhaitable, compte-tenu des plaintes des riverains de parcs existants (maux de tête, acouphènes, troubles du sommeil, troubles cardiaques, etc) d'appliquer les

Impact sanitaire (suite)

préconisations de l'académie de médecine de 2006 et 2017: éloignement de 1500 mètres entre une éolienne et une habitation, au moins en vertu d'un principe de précaution. L'article L 553-1 du code de l'environnement donne en effet la possibilité au Préfet d'apprécier cette distance d'éloignement au regard des études. Voir témoignages ci-dessous.

Question

Pourquoi lors des débats parlementaires de mai 2015, la Ministre de l'Ecologie a-t-elle eu besoin de justifier le maintien d'un éloignement des habitations de 500 mètres en arguant que sinon, on ne pourrait plus implanter d'éoliennes nulle part, compte-tenu de l'habitat dispersé ?

Parce qu'« *il ne faut pas casser le marché de l'éolien* ». (Mme Royal- Débat à l'Assemblée Nationale – 21 mai 2015).

Comme l'a dit le rapport du Ministère de la Santé finlandais du 17 juin 2014 « *les acteurs du développement de l'énergie éolienne devraient comprendre qu'aucun objectif économique ou politique ne doit prévaloir sur le bien-être et la santé des individus.* »

Témoignages : extraits

Anne Soulié (16420 Saint-Christophe)

«J'habite à environ 3,8 km du parc existant de Lesterps-Saulgond, en limite communale de Saint-Christophe et de Lesterps. Depuis que le parc de Lesterps-Saulgond a été implanté en 2011, ma vie est devenue un enfer, et je pèse mes mots: il émet un bourdonnement incessant, grave, à peine audible mais très présent sous forme de vibration, qui m'empêche de dormir normalement, mettant ma santé en péril. Par ailleurs, comme je suis musicienne classique, j'ai le plus grand mal à me concentrer et à exercer mon art avec ce bruit de fond dans les basses fréquences. Le technicien que j'avais joint à l'époque m'avait dit que ce sont les moteurs 50 Hz dans les nacelles qui émettent ces sons graves qui se propagent très loin, entrent en résonance avec nos organes creux, et s'amplifient à l'intérieur des habitations. En effet, comme l'avait signalé une motion des médecins allemands réunis à Francfort en mai 2015, les éoliennes constituent une source de nuisances sonores, même en l'absence de rotation des pales.

Impact sanitaire (suite)

Je dois donc composer pour la première fois de ma vie, et en continu, avec le manque de sommeil d'une part, et une hyper-vigilance très pénible de l'autre.» Habitant sur une exploitation agricole, j'observe également, et de façon très nette, des comportements inhabituels chez les bêtes (chiens, brebis, etc) de stress et d'hyper-vigilance d'un côté, ou de fatigue et d'apathie de l'autre, selon les individus. Nous avons commencé à noter des dysfonctionnements dans la prolixité par exemple. Pour moi, les éoliennes industrielles sont des générateurs de basses fréquences, auprès desquelles il ne fait pas bon vivre du tout. Bien sûr les chercheurs avancent lentement, car d'une part la météorologie n'est pas adaptée, et d'autre part de puissants lobbies s'emploient à cacher la vérité.»

Corinne Lataste (16420 Saint-Christophe)

*« Habitant à 4 km du parc de Lesterps-Saulgond, je pâtis du bruit de fond qu'il produit: sourd, répétitif et entêtant. Comme la maison fait caisse de résonance, il n'est pas possible d'y échapper: d'où un sommeil très perturbé et qui n'est jamais réparateur. C'est comme si l'organisme attendait vainement que le bruit cesse...
Les animaux y sont particulièrement sensibles et présentent, quant à eux, divers comportements de stress ou de vigilance accrue.»*

Alain Duval (16420 Saint-Christophe)

*«...Etant musicien et particulièrement sensible aux infrasons, je constate qu'un «bourdonnement» incessant a envahi mon espace sonore, plus particulièrement perceptible la nuit, quand les autres sons se font plus rares. La survenue de cette perpétuelle absence de silence, allié à de fréquentes migraines, insomnies, nausées, vertiges et même une linite gastrique (cancer) en 2015, coïncide avec l'établissement du parc éolien de Lesterps/Saulgond 16420, à environ 4 kms de chez moi en 2011. Si une corrélation entre mes pathologies s'avérait scientifiquement de manière certaine, j'intenterais immédiatement toute action de justice à l'encontre des responsables de cet état de fait.
J'é mets aussi de sérieux doutes quant à l'efficacité énergétique de ces «fermes éoliennes», qui me semblent être avant tout des opérations financières et spéculatives; j'ai bien peur que les seules études, réellement impartiales et sérieuses, soient les études de rentabilité financière pour les promoteurs/installateurs; mais ce n'est que spéculation, car il est impossible de se les procurer, de même que les résultats d'exploitation.»*

Impact sur l'emploi

■ L'étude parle des motivations économiques. Il est dit (partie 6 : dans la note de présentation non-technique) que le projet représente un investissement important qui permettra de générer une activité importante pour les entreprises locales et la création et/ou le maintien d'emplois locaux non délocalisables. Il permettra aux collectivités de bénéficier de ressources fiscales importantes.

■ Question

Quadrans peut-il chiffrer les retombées fiscales ?

La réalité est que les parcs sont montés par des entreprises étrangères, il suffit d'aller sur des chantiers en cours et de photographier les plaques d'immatriculation (voir pièces jointes) pour s'en convaincre, donc pas d'emplois locaux surtout à long terme, les éoliennes étant pilotées à distance.

Ci-dessous, le chantier éolien de Saint-Martial-sur-Isop en 2019. Personnels et véhicules anglais ou marocains



Impact sur l'emploi (suite)

Toute l'activité touristique, contrairement à ce que disent les promoteurs risque d'être perturbée de façon négative. Ce qui serait dramatique pour les nombreux gîtes déjà installés ou en projet. A ce sujet, voir la mise en garde du Président des Gîtes de France, contre l'implantation d'éoliennes dans un patrimoine naturel préservé (voir courrier en annexe).

Vous avez le choix, où iriez-vous passer vos vacances ?



Question

Quadran compte-t-il mettre en place un observatoire mesurant les impacts sur l'activité économique?

Question

En cas d'impact sanitaire sur les riverains et de leur nécessaire départ, Quadran a-t-il prévu une indemnisation (rachat au prix du marché) ?

Ces biens pourraient être revendus à des habitants enthousiasmés par l'éolien.

Impact sur l'emploi (suite)

En fait de créations d'emplois, comme l'attractivité est atteinte dès la connaissance du projet, cela veut dire moins de travail pour les artisans locaux car moins de rénovation et baisse de fréquentation pour les commerçants. Les habitations mises en vente ne trouvent plus preneurs et déjà des compromis de vente sont annulés.

■ Question

Quadran peut-il estimer l'impact sur l'emploi autrement qu'avec des « affirmations gratuites » ?

Quant aux ressources importantes, dont devraient bénéficier les collectivités, leur montant (28000 € par an pour Laurière*) est bien faible au regard des nuisances irréversibles engendrées par l'implantation d'un parc éolien.

* 28 000 € = 20% de 140 000 € (pour 4 éoliennes) versés à la Communauté de Communes.

Étude de dangers

► Aspect humain – Etude de dangers (Résumé non-technique AE.3.1)

Dans cette étude, la société Quadran a tout prévu, elle a surtout minimisé les risques.

Page 9, elle écrit: «les autres risques naturels usuellement pris en compte sont faibles, voire inexistantes (tempête, incendie, foudroiement ou encore séisme)».

Pour les séismes, passe encore, mais pour les tempêtes, les incendies, le foudroiement et bien d'autres accidents, il y a des précédents qui ne sont pas anecdotiques.

Page 12: Quadran, en parfaite contradiction avec ce qui est dit page 9, écrit:

«Par ordre d'importance, les accidents les plus recensés sont les ruptures de pales, les incendies, les effondrements, les chutes de pales et les chutes des autres éléments de l'éolienne. La principale cause de ces accidents est la tempête.»

Heureusement, tout est prévu: organe de coupure électrique, mise à la terre (page 14), paratonnerre, détection de fumée, intervention des moyens de secours,, formation du personnel, manuel de maintenance,....

Donc, ne nous inquiétons pas!

Information de la population

Question

Est-il juste que les études sur le projet aient été élaborées par des spécialistes sur plusieurs années alors que le citoyen lambda ne dispose que d'un mois pour comprendre et analyser l'enquête publique de plus de 1500 pages?

Une gageure!!!

Même si ces méthodes ne sont pas hors-la-loi, le droit des citoyens à être informés correctement, notamment en matière d'environnement, semble bien bafoué (Convention d'Aarhus dans la Charte de l'Environnement – article 7). L'information n'est pas la publicité. La plupart du temps, les habitants ne prennent conscience du problème qu'au moment de l'installation du mât de mesure ou au début des travaux.

Les thuriféraires de l'éolien disent qu'il y a eu en amont des réunions d'information, qu'il y a même eu des ateliers participatifs. À y regarder de plus près, on peut se demander à quel point, ces réunions étaient impartiales car on ne peut qu'observer l'omniprésence de l'Association « Laurière Energies Renouvelables » qui marche main dans la main avec la Mairie de Laurière. À tel point que si on demande un renseignement sur les documents de l'enquête publique à la Mairie, on vous oriente vers le Président de LER.

Question

Pourquoi les réunions d'informations se sont-elles déroulées en semaine et en journée et non le soir et le week-end, ce qui aurait permis aux personnes travaillant d'y participer?

► Résumé non-technique de l'étude d'impact page 15

« Deux ateliers participatifs ont été organisés auprès des riverains, des membres de l'association LER et d'élus municipaux »

Question

Pourquoi exclure les personnes ne vivant pas à proximité immédiate, donc non-riveraines, mais tout de même impactées par le projet?

Comme on l'entend déclamer un peu partout,
si nous détruisons notre environnement,
(réchauffement climatique, émission de CO2, gaz à effet de serre, etc.),
nous détruisons du même coup la vie humaine.
Ce n'est pas pour autant qu'il faut être aveuglé
par la chimère écologique et l'arnaque économique
que représente le grand éolien.

Méfions-nous des bonnes intentions, lorsqu'elles sont récupérées,
elles peuvent être dangereuses. Cherchons de vraies solutions,
nous n'avons plus le temps de nous égarer sur des voies sans issue.

Nous espérons,
Messieurs les commissaires enquêteurs,
que vous pourrez prendre les meilleures décisions possibles
dans l'intérêt des populations concernées
et nous serions heureux d'avoir contribué modestement
à faire des propositions dans ce sens.

Nous tenant à votre entière disposition
pour toute information complémentaire
et vous remerciant de nous avoir lu,
nous vous prions d'agréer,
Messieurs les commissaires enquêteurs,
l'assurance de nos sentiments les meilleurs.

Association ADNE 87
adne87nord@gmail.com



SECTEUR LORRAINE CHAMPAGNE ARDENNES
Pôle Industriel du Malinvaux
BP 90344 - Haucourt
F-57283 MAUZIERES les METZ
T/ + 33 3 87 51 03 36
F/ + 33 3 87 51 03 40
cardem-metz@cardem.com
Certification ISO 9001, ISO 14001, OHSAS 18001
Par AFAQ
Certification MASE
Certification QUALIBAT

NORDEX
La plaine Saint-Denis
B.P. B 439 008 004
Bobigny

HAUCOURT le 06 Mars 2014

DEVIS

- > Notre référence : TDT14550002
Démantèlement de l'éolienne E 10
- > Affaire suivie par : Thibault DHERET
- > Démantèlement Parc Thiérache 2
Eolienne E 10

**Travaux de démantèlement à l'explosif de l'éolienne E 10
avec conservation du massif béton**

Maître d'ouvrage

**NORDEX
La plaine Saint-Denis**

**B.P. B 439
Bobigny
T/ 0155939424 F/ 0155939430**

Siège social - CARDEM
7 rue de l'Uranisme
Zone Industrielle - BP 58
F-67802 Bouclébois cedex
T/ +33 3 88 81 72 81 - F/ +33 3 88 81 34 31
cardem@cardem.com - www.cardem.fr
Société par Actions Simplifiée au capital de 2 112 000 euros
301 890 884 RCS Strasbourg - TVA IN 43 303 850 081



Page : 2 / 4
HAUCOURT le 06 Mars 2014

DEVIS

Devis en €

> Notre référence : TDT14550002
Démantèlement de l'éolienne E 10

Désignation des ouvrages	Unité	Quantité	Prix Unitaire	Montant H.T.
0- Encadrement Travaux				
0-1 Encadrement projet (directeur grand travaux, conducteur de travaux, QSE)	sem	7,000	2.187,50	15.312,50
0-2 Encadrement chantier in situ (chef de chantier, Ingénieur)	sem	7,000	5.625,00	39.375,00
0-3 Bureau de contrôle structure phase réalisation	Ft	1,000	6.437,50	6.437,50
0-4 Bureau de contrôle engins explosifs phase réalisation	Ft	1,000	4.500,00	4.500,00
1- Ingénierie phase réalisation				
1-1 Conception du système rotulé	Ft	1,000	2.687,50	2.687,50
1-2 Conception des platines de répartition	Ft	1,000	1.812,50	1.812,50
1-3 Conception des ouvrages provisoirs béton	Ft	1,000	2.437,50	2.437,50
1-4 Relevé géomètre des ouvrages conservés	U.	2,000	1.187,50	2.375,00
2- Installation de chantier, préparation				
2-1 Constat d'huissier avant et après travaux	U.	2,000	1.582,50	3.125,00
2-2 Sécurisation périmètre en phase de préparation	Ft	1,000	1.168,75	1.168,75
2-3 Sécurisation périmètre en phase d'abattage	Ft	1,000	6.062,50	6.062,50
2-4 Transfert base vie et matériel	U.	2,000	4.187,50	8.375,00
2-5 Mise à disposition base vie (Installation, raccordement, énergie, location....)	Ft	1,000	4.687,50	4.687,50
2-6 Réalisation de sondages sur la structure	Ft	1,000	1.562,50	1.562,50
2-7 Création des accès pour les machines	Ft	1,000	10.350,00	10.350,00
2-8 Transfert des engins et outils hydrauliques	Ft	1,000	9.900,00	9.900,00
3- Fabrication en usine				
3-1 Fabrication du système rotulé	U.	2,000	27.437,50	54.875,00
3-2 Fabrication des platines de répartition	U.	6,000	1.812,50	10.875,00
3-3 Fabrication du ferrailage pour les poutres-voiles béton	Ft	1,000	3.025,00	3.025,00
4- Préparation de la structure en pied d'ouvrage et des abords				
4-1 Création des réservations	Ft	1,000	5.262,50	5.262,50
4-2 Mise en oeuvre des systèmes rotulés	Ft	1,000	20.600,00	20.600,00
4-3 Mise en oeuvre des ouvrages béton provisoirs	Ft	1,000	10.562,50	10.562,50
4-4 Affaiblissement définitif du pied d'ouvrage	Ft	1,000	7.800,00	7.800,00

Devis
démantèlement
Annexe

DEVIS

Devis en €

 > Notre référence : TDT14550002
 Démantèlement de l'éolienne E 10

Désignation des ouvrages	Unité	Quantité	Prix Unitaire	Montant H.T.
5- Mise en oeuvre des charges explosives et des protections				
5-1 Fourniture et livraison des explosifs	Ft	1,000	39.375,00	39.375,00
5-2 Mise en oeuvre des explosifs	Ft	1,000	11.187,50	11.187,50
5-3 Mise en oeuvre des protections à la source	Ft	1,000	7.100,00	7.100,00
5-4 Mise en oeuvre des protections sur massif conservé	Ft	1,000	12.350,00	12.350,00
5-5 Réalisation d'essais de tir	Ft	1,000	16.600,00	16.600,00
5-6 Aménagement de l'aire de réception de l'ouvrage	Ft	1,000	14.850,00	14.850,00
6- Abattage de l'ouvrage				
6-1 Mise en oeuvre des lignes de tir	Ft	1,000	2.687,50	2.687,50
6-2 Sécurisation du périmètre de sécurité	Ft	1,000	7.812,50	7.812,50
7- Découpe, tri et évacuation des matériaux de démolition				
7-1 Découpe et calibrage des ferrailles	To	380,000	90,05	34.447,00
7-2 Tri mécanique des matériaux (DIB, ferrailles, métaux, DIS....)	To	490,000	9,38	4.596,20
7-3 Chargement en benne des matériaux de démolition	To	490,000	8,13	3.983,70
7-4 Evacuation des matériaux de démolition en camion benne	To	490,000	19,00	9.310,00
7-5 Purge des structures métalliques sur le massif béton conservé	Ft	1,000	6.187,50	6.187,50
8- Traitement des matériaux de démolition				
8-1 Revalorisation des matériaux ferreux	To	380,000	-187,50	-71.250,00
8-2 Revalorisation des métaux	To	55,000	-400,00	-22.000,00
8-3 Traitement des DIB	To	50,000	168,75	8.437,50
8-4 Conditionnement et traitement des DIS	Ft	1,000	4.350,00	4.350,00
9- Repli des installations				
9-1 Nettoyage des emprises	Ft	1,000	5.625,00	5.625,00
9-2 Remise en place et nivellement des terres sur l'emprise	Ft	1,000	9.937,50	9.937,50
9-3 Repli des installations et du matériel	Ft	1,000	6.062,50	6.062,50

 Devis
 démantèlement

Annexe

**DEVIS
 Récapitulatif**

Devis en €

 > Notre référence : TDT14550002
 Démantèlement de l'éolienne E 10

0- Encadrement Travaux	65.625,00
1- Ingénierie phase réalisation	9.312,50
2- Installation de chantier, préparation	45.231,25
3- Fabrication en usine	68.775,00
4- Préparation de la structure en pied d'ouvrage et des abords	44.225,00
5- Mise en oeuvre des charges explosives et des protections	101.462,50
6- Abattage de l'ouvrage	10.500,00
7- Découpe, tri et évacuation des matériaux de démolition	58.524,40
8- Traitement des matériaux de démolition	-80.462,50
9- Repli des installations	21.625,00
Montant total H.T. en C	344.818,15
T.V.A. 20,00%	68.963,63
Montant T.T.C. en C	413.781,78

Cette offre ne prévoit pas de travaux de désamiantage et de déplombage
 Le tri et la purge des DIS sera réalisé après abattage des structures
 Cette offre prévoit le mode opératoire défini à travers nos documents permettant la conservation du massif béton
 Réalisation des travaux conformément au planning du 03 Mars 2014
 Cette offre ne prévoit pas la protection de réseaux dans notre emprise travaux



CARDEM
 Pôle Industriel de Malambas
 BP 90344 - Haucourt
 57343 MALAMBAS-LES-METZ CEDEX
 Téléphone 03 87 51 93 86
 Télécopie 03 87 51 93 87
 cardem-metz@eurovia.com



A.D.N.E. 87

Madame, Monsieur,

Gîtes de France, label de qualité des hébergements touristiques diffus, est présent sur les 14 des communes de Haute-Vienne et représente près de 600 hébergements.

Ces hébergements connaissent une fréquentation touristique en période estivale mais également aux vacances de printemps, aux ponts de Mai ainsi qu'aux vacances de Toussaint et Noël. Le public reçu est majoritairement familial.
En 2018 ce sont un peu plus de 48 000 personnes qui ont fréquenté nos gîtes ou chambres d'hôtes.

Ils génèrent près de 4 millions d'euros de volumes d'affaires, s'y ajoutent les retombées économiques locales tant par l'investissement pour restaurer et entretenir le bâti que par la consommation locale des vacanciers.

Le tourisme est, est-il besoin de le rappeler ?, une filière économique d'importance pour notre département.

Les touristes qui choisissent notre destination le font surtout pour la grande qualité de ses espaces naturels et son environnement.
Ils viennent randonner, pêcher, flâner, découvrir un patrimoine rural et profiter d'une douceur de vivre sans stress et sans pollution. C'est ce qui nous distingue, et pourrait nous distinguer encore davantage à l'avenir. Notre notoriété doit grandir encore, le département via Haute-Vienne Tourisme, son organisation départementale, s'y emploie depuis plus de trente ans.

Je suis conscient de la nécessité de développer des productions d'énergie alternatives à nos énergies fossiles, je l'entends et l'agrée mais je ne peux que mettre en garde quant aux lieux d'implantation de ces solutions.

Ne gâchons pas ce qui est notre atout en terme de destination touristique : un patrimoine naturel préservé, des paysages qu'aucune nuisance ne vient troubler au cœur de la France. Ce serait très dommageable pour la filière.

Je vous prie de recevoir, Monsieur, l'expression de mes salutations les meilleures,

Le Président,
Dominique Kieffer

Gîtes de France Haute-Vienne

Gîtes de France

INDRE EN BERRY

ATTESTATION

Je soussigné, Ludovic DURIS, Responsable du Relais des Gîtes de France de l'Indre en Berry, certifie que dans le cadre de l'agrément « Gîtes de France® », les critères relatifs à l'environnement et à la présence de nuisances auditives, olfactives et visuelles sont pris en compte.

Gîtes de France® ne labellise donc pas de structures situées dans les zones d'implantation de parcs éoliens, ou à proximité de celles-ci, ou de toute autre source de nuisance.

De plus, les touristes viennent dans le Parc Naturel Régional de la Brenne pour son paysage préservé, la diversité de sa faune et de sa flore.

Il n'est donc pas concevable que ceux-ci se retrouvent face un champ d'éoliennes dans cet environnement naturel remarquable.

Fait à Châteauroux, le 14 janvier 2016

Ludovic DURIS
Responsable



GÎTES DE FRANCE de l'INDRE en BERRY, 118 route de la Vallée de la Brenne, 36100 CHATEAURoux
Tél : 02 47 41 11 11 - Email : indre@gitesdefrance.com - www.gitesdefrance.com
N° de déclaration : 12301433 - 11 rue de la Vallée de la Brenne, 36100 Châteauroux - France

Le jour où...

« Les éoliennes ont détruit notre élevage »

Didier, éleveur à Puceul
(Loire-Atlantique)

« **D**epuis sept ans, notre vie est empoisonnée par des éoliennes. Tout a commencé en 2006, quand un promoteur nous a contactés. Au départ, ma femme et moi, producteurs de lait et de viande, étions plutôt pro-éolien. Nous avons accepté, et l'une des turbines a été construite sur nos terres. En 2012, les huit ouvrages, de 150 mètres de haut, ont été mis en route. Six se situent à moins de 740 mètres de notre maison et deux à environ 1 km. Rapidement, nos résultats techniques se sont dégradés : baisse de production et cellules dans le lait, animaux souffrant d'inflammations, renversements de matrice, veaux mort-nés... Nous avons été menacés d'arrêt de collecte plusieurs fois. Au début, nous ne pensions pas aux éoliennes, mais les spécialistes ne trouvaient pas de cause.

50 ANIMAUX MORTS PAR AN

Perdre cinquante bêtes par an sur trois cent cinquante : où est le bien-être animal ? Une exploitation voisine est également touchée. Nous avons appelé le promoteur, qui ne nous a pas pris au sérieux. Il a fait venir des géobiologues, qui n'ont rien pu faire. Nous avons fini par déposer une plainte auprès de la préfecture : il s'agit d'une installation classée, l'État est responsable. Des experti-

ses ont été lancées. En fait, il y a des failles d'eau sous notre bâtiment, en relation avec les éoliennes, et *a priori*, un champ magnétique se créerait, ce qui expliquerait les nuisances. En attendant le résultat des investigations scientifi-

« Sans compter les conséquences sur notre santé : épuisement, douleurs aux articulations... »

ques en cours, nous essayons d'améliorer la situation de manière empirique. Par exemple, nous condamnons les zones où les veaux meurent subitement. De plus, le fabricant du robot de traite ne veut plus en assurer la maintenance. Il faudrait changer le logiciel, mais avec ces soucis, nous ne connaissons pas l'avenir de notre exploitation, il est com-

pliqué d'investir. Avec l'appui de notre député Yves Daniel et de la FNSEA, nous avons fait pression sur les services de l'État. Ils nous ont suggéré de changer de site, au cas où le robot s'arrêterait. C'est délirant ! On nous parle de délocalisation, mais qui va payer ?

Nous sentons aussi les conséquences des éoliennes sur notre santé : nous sommes épuisés, nous avons des douleurs aux articulations, ma femme fait des crises d'épilepsie... Le médecin évoque la pollution électrique. Nous sommes dégoûtés. Voir ses animaux mourir, c'est dur. Les difficultés s'accumulent. Mieux vaut ne pas trop y penser, cela nous permet de tenir le coup. Et nous sommes bien entourés. »

PROPOS RECUEILLIS
PAR LOUISE COTTINEAU



Article
La France
Agricole

Annexe

Jours de
fermeture
à la Mairie

Annexe

